

MOTION POUR LA PAIX

Préambule

A l'échelle de Guémené sur Scorff, les différentes candidates et candidats aux élections municipales ont eu à cœur de travailler sur leurs projets respectifs et échanger entre eux durant la campagne dans un climat constructif, marqué par une volonté d'apaisement. Apaisement d'autant plus essentiel dans un contexte local et national tendu, avec notamment une dégradation du dialogue au sein de la société.

Les habitant(e)s de Guémené sur Scorff s'intéressent fortement à la vie de leur commune, cependant, nous avons pu constater la difficulté de construire la parité dans les listes. Pourtant 21 femmes de la commune se sont portées candidates à l'élection, bien que l'engagement municipal soit pour elles vraiment plus compliqué, en raison d'une charge mentale quotidienne intense.

C'est pourquoi, au lendemain de l'élection municipale, un groupe de femmes issues des 3 listes en présence s'est constitué pour rédiger le texte d'une motion en faveur de la paix. Ce texte répond à sa façon à la nécessité de marquer symboliquement la nouvelle dynamique déjà à l'œuvre, où la coopération avec les habitants dans un climat pacifiste sera un outil de gouvernance privilégié, au fil des 6 années du mandat de la nouvelle municipalité.

Cette motion, écrite par des femmes, est adressée à toutes et tous.

Citons ici l'une d'entre elles :

« Il est inutile de porter son attention sur les faiblesses et différences des un(e)s et des autres, il est préférable plutôt de faire en sorte que chacun(e) soit en mesure de donner le meilleur d'elle-même et lui-même »

Considérant que :

La paix est une condition nécessaire à la stabilité économique et sociale et à la réduction des inégalités.

La paix est essentielle pour maintenir le sentiment d'appartenance et de solidarité entre les habitants,

La paix permet le bon fonctionnement des systèmes éducatifs et de santé par le fléchage des ressources vers ces secteurs essentiels.

La paix permet la protection et la promotion des droits humains. Elle est essentielle pour respecter la dignité humaine, à tout âge, au sein de la commune.

La paix encourage la participation citoyenne et associative et l'engagement communautaire. Elle permet le partage de valeurs communes : égalité, écoute, respect et reconnaissance des uns et des autres,

La paix protège la vie et la santé humaines, mais également celles des autres règnes, les animaux et les plantes, indispensables au maintien de la qualité de l'eau, de l'air et des paysages.

La paix n'est pas seulement une nécessité pratique pour le dynamisme de la commune ; elle est surtout un impératif moral.

En somme, la paix est une responsabilité et une construction collective. Nous avons tous un rôle à jouer dans la promotion de la paix, que ce soit à travers nos actions individuelles, notre engagement communautaire ou notre soutien aux politiques pacifiques.

En conséquence

La commune s'engage à mesurer toutes ses décisions à l'aune de la paix, son maintien et son renforcement, dans tous ses domaines de compétences.

Elle s'engage à promouvoir la solidarité, l'entraide mutuelle, le dialogue, dans toutes les instances où elle est représentée, au niveau de la commune : les établissements scolaires, les établissements de santé, les résidences pour personnes âgées... ainsi qu'au niveau intercommunal.